



La Gazette Rioliennne



Informations municipales n° 30

Mai 2025

**JEUX
INTERVILLAGES**

**VENEZ
VOUS INSCRIRE
EN MAIRIE !**

SAMEDI 5 JUILLET

de 9h00 à 17h00

MUR DES CHAMPIONS

PETANQUE

SKI SUR PLANCHE

BASKET

TIR A LA CARABINE

TENNIS

TIR A L'ELASTIQUE

TIR A L'ARC

FOOTBALL ET D'AUTRES

**4ème
Edition**

BRENOUILLE



MAIRIE de RIEUX - 15 rue Jean Carette - BP 40027 - 60871 Rieux Cedex

Tél. : 03 44 70 72 72 email : secretariat@mairie-rioux.fr web : <http://mairie-rioux.fr>

Contacts Facebook : Liste majoritaire : Rieux Agir Ensemble Seconde liste : La Rieuxsphère par V&D



Chers Rioliennes et Rioliens,

Qu'il est doux de constater, après tant de bizarreries climatiques, que nous connaissons une année un peu plus normale que les précédentes! La douceur du printemps n'est pas interrompue par une vague de froidure ou des précipitations inhabituelles, chacun peut profiter de son lopin ou des parcs des résidences collectives, ou encore des espaces verts communaux, des sentiers par les bois ou les champs, ou encore au bord de l'Oise. Bien sûr, chacun appréciera aussi l'attention des habitants de notre quartier à **ne pas troubler le silence par des bruits de moteurs en dehors : du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h (ou à partir de 15 h le samedi les dimanches et fêtes, de 10 h à 12 h°**

L'énergie revient avec le beau temps, et chacun s'attelle à ses travaux. Vous lirez plus loin **quels projets la Commune met en oeuvre**, en essayant d'intervenir sur **différentes priorités**.

C'est aussi la reprise de **rendez-vous traditionnels** : le Tir à l'Oiseau de la Compagnie d'Arc, nos commémorations patriotiques marquées cette année par les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, la fête des voisins (tous les quartiers sont invités à l'organiser !), un concours de pétanque le 29 mai, la fête communale, un deuxième pique-nique du 14 juillet au bord de l'Oise auquel chacun est convié...

Pour autant, le retour à la normale de la vie du village est frappée par quelques contrariétés, venues de causes extérieures à notre Commune. **Nos ressources sont grignotées par l'inflation**, comme le budget de chacun, puisque ce que l'Etat nous reverse reste fixe¹ tandis que le prix des dépenses augmente, même pour des quantités fixes. Elles sont aussi grignotées par une récente réforme liée aux retraites, puisque ce sont les actifs qui financent celles des retraités, et pas, hélas ! leurs cotisations passées (qui d'ailleurs auraient également été rognées par l'inflation). Ainsi donc, notre Commune va devoir payer 38% de plus les cotisations patronales pour ses agents d'ici 2028, afin de financer la retraite des pensionnés actuels, mais aussi ceux d'autres branches, comme vous le lirez plus loin.

Parmi les causes identifiables, il y a certes **la démographie** (nous publions tous les ans notre état-civil, et il y a fréquemment plus de naissances que de décès à Rieux, qui reste dynamique, mais en France le nombre et la proportion de retraités augmente, et il faut bien payer leurs pensions), mais aussi **la création de richesses**, notamment par l'industrie, hélas en souffrance : l'usine Chemours, à cheval entre Rieux (pour l'accès) et Villers-Saint-Paul (pour l'usine, qui est taxée dans cette seule commune), a ainsi fermé sa branche historique. Au niveau de la CCPOH, qui gère maintenant le développement économique, les ressources sont bien plus abondées par l'impôt des habitants que par celui des entreprises. Or, si **notre principale création de richesse consiste en taxes supplémentaires, on imagine difficilement l'avenir**² ... Mais revenons à Rieux.

Une nouveauté que vous apprécierez peut-être, en revanche : **pour être plus efficaces dans notre communication d'informations, les changements ont été regroupés en tout début de publication**, les événements auxquels vous êtes invités à prendre part restent aussi très visibles en quatrième de couverture... Mais bien sûr, cela implique que cette Gazette soit lue !

C'est donc une bonne lecture qu'au nom de notre Conseil Municipal je vous souhaite, mais aussi de profiter au plus de ce printemps déjà bien entamé, puis de l'été, pour avancer dans vos projets, ou simplement vous ressourcer !

Bien sincèrement,

Marc Mouilleseaux, Maire

en note de bas de page : ¹ En 10 ans, les dotations sont passées de 183 000 € en 2014 à 133 000 € en 2024, alors que nos dépenses étaient de 830 000 € en 2014 contre 944 000 € en 2024. La part des dotations est donc passée de 22 % à 14,6 %, et tenant compte de 20 % d'inflation cumulées depuis, nous devrions dépenser 997 000 € (ce qui prouve que nous avons économisé) et percevoir 220 000 €, à valeur égale.

² On regrette ainsi un certain décrochage de notre train de vie. Selon l'Atlas de la démographie médicale, le taux de médecins pour 100 000 habitants dans l'Oise est tombé de 72,6 à 70 en 10 ans. La moyenne nationale est de 88, notre taux peut être comparé à ceux de l'Inde, en Indonésie ou aux Etats-Unis. Autre inquiétude : la mortalité infantile est passée de 3,3 pour mille à 4, en France, entre 2014 et 2024.

Changement dans la vie quotidienne



Cette rubrique a été créée à la suite du « loupé » de communication pour le changement des bacs à déchets verts. Beaucoup d'entre vous se sont malheureusement trouvés sans conteneurs, car vous n'aviez pas lu ou retenu l'information dans nos pages ou dans celles de la CCPOH.

Mettre les changements importants dans une même page peut donc être pertinent pour cela.

✓ Les déchets verts ne seront plus ramassés dans les anciens sacs en plastique !

Depuis cette année, de nouveaux collecteurs ont été distribués à la population : bacs pérennes ou nouveaux sacs provisoires, pour ceux qui n'ont pas demandé le nouveau bac à la CCPOH.

En tout cas, inutile de sortir les vieux sacs.

Les dates de ramassages seront :

- les 10 et 24 avril
- les 8 et 22 mai
- les 5 et 19 juin
- le 3 juillet
- les 11 et 25 septembre
- les 9 et 23 octobre
- les 6 et 20 novembre : la collecte a été allongée, cette année !



✓ Plus que trois ans pour le réseau télécom en cuivre

Le 31 octobre 2028, les réseaux en cuivre ne seront plus actifs. Les fournisseurs contacteront donc d'ici ce temps ceux d'entre nous qui sont encore desservis de cette manière. Une réunion devrait avoir lieu en juin.



✓ La rue Fanny-Duvivier n'est plus éclairée au même rythme que les autres... Mais ce n'est pas volontaire !

Une partie de la rue Fanny-Duvivier est éclairée plus tôt. C'est la faute à une micro coupure électrique qui a détraqué l'horloge de l'éclairage public de cette rue. Son changement est donc programmé, afin que toute la commune retrouve le même régime. Les horaires d'extinction restent : 23 h – 6 h, car même si quelques réclamations nous sont parvenues, l'immense majorité de la population n'est pas dans les rues à cette heure là, et il ne paraît pas raisonnable de consommer dans la caisse commune tant pour un si faible usage. Par ailleurs, un récent cambriolage survenu autour de midi nous a, hélas, bien montré que l'incrimination de l'extinction de la lumière n'était pas si simple. En revanche, les vertus environnementales et économiques ne sont plus à démontrer.



✓ Une pétition pour défendre la desserte de notre gare a réuni 369 signataires !

Alors que l'arrêt d'un train du soir a été supprimé, contribuant à entasser les passagers de trois trains dans deux, une pétition a été lancée et a recueilli 369 signataires sur internet.

De notre côté, nous insistons non seulement pour sauvegarder notre desserte actuelle, mais nous demandons que s'arrête à Rieux les trains qui iront bientôt ensuite à Roissy, afin d'éviter que seules les grandes villes en profitent !



✓ Deux arrêtés municipaux ont été pris contre des incivilités du quotidien !

Il n'était pas légal d'interdire purement et simplement le démarchage à domicile : nous l'avons donc permis seulement **les lundis de 9 h à 11 h 30 puis de 16 h à 18 h**, pour éviter tous les abus signalés (« c'est obligatoire », « on vient de la part de la mairie »...).



Devant les commerces (parkings compris), la gare et l'église, les rassemblements qui gênent le passage, ou la mendicité, sont interdits.

✓ Le déficit de la cantine était tel qu'il a fallu rehausser le coût de la prestation à 5,80 €

Nous avons déjà du, il y a près de 5 ans, augmenter le tarif du repas et de la garde des enfants pendant deux heures à la cantine municipale. Depuis cette date, l'inflation cumulée a dépassé les 15 % pour les différents coûts subis, mais le tarif de 5,50 € n'a pas évolué, ce qui a aggravé le déficit à plus de 15 000 €. Et dire que certains osent promettre la "cantine gratuite !"



Il aurait fallu porter ce tarif à 6,32€ pour suivre l'évolution de l'inflation. Même s'il existe des allocations familiales, il n'était pas envisageable pour vos élus de procéder à une telle hausse. Nous avons donc opté pour une augmentation de 30 centimes, ce qui fait 4,32 € par enfant et par mois en plus à la charge des familles sur une année scolaire.

Pour information, sont actuellement inscrits à la cantine, sans la fréquenter tous les jours, 70 enfants qui sont les seuls membres de leur famille à l'école primaire, 26 fratries de deux enfants et 3 fratries de trois.

✓ Ce n'est pas une nouveauté, mais il faut le rappeler : quiconque a un réseau d'assainissement qui passe devant sa maison doit s'y raccorder, ou est hors la loi !

Un cas récent nous pousse à faire ce rappel : hormis au bord de l'Oise, où il n'a pas été possible de créer un assainissement collectif lorsque Madame Schrobiltgen, Maire de l'époque, avait développé ce service incontournable que toutes les communes du département n'ont toujours pas, alors que c'était pour nous il y a 40 ans ; hormis donc le bord de l'Oise, chacun a le devoir de se raccorder à l'assainissement collectif, et pourrait se voir infliger de lourdes pénalités (multiplication des tarifs par jusqu'à 4). Nul ne devrait donc plus avoir de fosse septique !



Même au bord de l'Oise, la CCPOH, compétente pour le SPANC (Assainissement Non Collectif), contrôle les installations et encourage les particuliers à se pourvoir de mini-stations qui ne polluent pas les nappes, notamment celles de la rivière, mais contribuent au bon fonctionnement de l'environnement.

✓ Les taux des impôts locaux n'augmentent pas.

En revanche, les bases foncières ont été mécaniquement augmentées par l'Etat à 1.7%, en tenant compte de l'inflation.



Budget communal



Dépenses, recettes, subventions, impôts locaux, cotisations patronales..

Regrouper les chiffres, les faire « parler » pour prévoir des tendances tout en suivant une actualité nationale très riche, constituer des dossiers de subvention convaincants, définir des priorités..

Tout cela nous permet de vous présenter notre budget pour 2025.

Budget primitif de fonctionnement

En 2024, nous avons continué à mener un train de vie raisonnable, dans nos moyens.

Le tableau publié ci-après appellera à des commentaires qu'il convient de lire aussi.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévu en 2024	Réalisé en 2024	Prévu en 2025
Charges générales (bâtiments, assurances, matériel...)	371 160 €	261 491 €	327 900 €
Charges de personnel (salaires, cotisations...)	469 200 €	429 745 €	485 500 €
Autres charges (indemnités des élus, pompiers, CCAS...)	168 200 €	161 782 €	173 230 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	10 400 €	8 585 €	10 000 €
Autofinancement des investissements, dépréciations	379 040 €	82 606 €	253 870 €
Total	1 398 000 €	944 209 €	1 250 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévu en 2024	Réalisé en 2024	Prévu en 2025
Remboursement (personnel arrêté)	3 000 €	2 560 €	3 500 €
Produits des services (cantine, cimetière...)	72 200 €	84 116 €	76 700 €
Impôts et taxes (dont compensation taxe professionnelle)	683 947 €	683 088 €	681 007 €
Dotations (concours de l'État aux dépenses qu'il impose)	132 662 €	138 687 €	127 621 €
Autres (loyer du bureau de poste, vente d'un terrain...)	109 770 €	114 490 €	36 970 €
Ensemble des économies cumulées, et reportées	391 391 €	391 391 €	324 702 €
Total	1 398 000 €	1 419 363 €	1 250 000 €

- **En 2024** : Nos dépenses énergétiques ont considérablement chuté, même si elles ne sont pas revenues à la situation d'il y a cinq ans, comme pour vous non plus ; et nous n'avons pas connu de situation d'urgence telle que nous ayons du puiser trop conséquemment dans nos ressources, qui ont pu être utilisées pour l'investissement. Nos recettes ont correspondu à nos attentes.

C'est ainsi que vous lisez que seuls 82 606 € ont été dépensés sur les 379 040 prévus, et cela peut donner une impression de grande richesse de notre commune. **C'est une impression artificielle !**



- **En 2025** : Vous constaterez que l'ensemble de nos économies cumulées baisse pour la première fois depuis longtemps (en section recette, dernière ligne) : nous avons décidé de puiser 66 689 € dans nos réserves. Cela s'explique par les investissements que nous avons faits ou qui restent à finaliser, et qui devraient à terme apporter plus de services à la population, l'entretien de l'existant et donc le maintien de la situation actuelle, ou plus de ressources à nos caisses, par des économies.

Vous êtes sûrement aussi interpellés par l'augmentation des charges de personnel. Mais outre l'inflation, qu'il faut appliquer, nous subissons la hausse des cotisations patronales sur notre personnel communal.

Pourquoi ?

C'est toujours l'histoire des retraites. Depuis 1974, l'Etat oblige les cotisants à compenser les déficits des caisses de retraites concernées. Les Communes, comme employeurs des agents, ont donc depuis cette date compensé pour près de 80 milliards d'euros, car la caisse de ces agents était alimentée par 4.5 cotisants pour 1 retraité. Aujourd'hui, il y a 1.46 cotisant pour 1 retraité : il y a moins de fonctionnaires titulaires dans les collectivités, et leurs retraitées, souvent des femmes, vivent plus longtemps ou ont profité de leurs maternités pour partir plus tôt et donc cotiser moins. (Source : Association des Maires de France)



L'Etat a donc décidé que nos cotisations patronales vont augmenter de 38% d'ici 2028, soit près de 15 000 € supplémentaires à payer pour le même service. Mais il y a encore plus grave : la caisse des collectivités est financée à 97% par elles, contre 66.6% pour les autres. A ce titre, et quoi que déjà artificiellement déficitaire du fait des précédentes compensations, elle continue à être utilisée pour payer les autres retraites. Seulement, c'est plus facile de faire payer les collectivités, et donc finalement chacun d'entre nous, que d'opérer des réformes de plus d'envergure. **Bref, comme bien souvent, ce sont les meilleurs gestionnaires (les Communes en général, pas seulement la nôtre) qui sont pénalisés.** Merci qui ?



Nous investirons cette année dans des jeux pour les enfants du nouveau lotissement, la rénovation de notre patrimoine et, si c'est concluant, dans une désherbeuse pour redonner du mieux à l'aspect de notre village !

L'an dernier, nous avons investi :

- ✓ **dans les économies d'énergie**, avec l'isolation d'une partie de l'école, l'autre tranche restant à faire cette année, et la généralisation de l'éclairage public en LED. Nous n'avons en revanche pas, faute des subventions indispensables, pu investir dans la géothermie en 2024, et ce ne sera pas possible pour la même raison en 2025 ;
- ✓ **dans la santé**, avec la réalisation de locaux médicaux à l'étage de la poste et la construction d'un ascenseur pour que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder. Nous cherchons toujours activement au moins un médecin généraliste pour les occuper, et avons obtenu que la CCPOH accorde 3 ans sans impôt sur le foncier des entreprises pour les nouveaux professionnels de santé installés ;
- ✓ **dans la voirie**, en réparant et gravillonnant la rue Fanny-Duvivier afin qu'elle puisse, à moindre coût, voir son espérance de vie prolongée de plusieurs décennies, même si une retouche est encore nécessaire ;
- ✓ **dans la sécurité**, avec la pérennisation de chicanes, l'installation de stops ou cédez-le passage;
- ✓ **dans l'amélioration du patrimoine communal**, avec la viabilisation de la salle Saint Denis ou le remplacement des rideaux de différentes salles, dont la salle des fêtes. L'espace de jeu pour les plus jeunes écoliers, inutilisable, a été remplacé, et plusieurs terrains ont été acquis (secteurs du centre-bourg et du cimetière) pour préparer l'avenir.

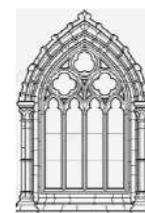




Ces dépenses ont représenté 374 169 €, alors que nos recettes (vente d'un terrain communal, taxes payées par les nouvelles constructions, Etat, Département, Communauté de Commune, et même un léger emprunt contracté pour des raisons tactiques) n'ont représenté que 297 647 €, ce qui explique la somme prélevée cette année sur le fonctionnement.

Ainsi donc, cette année, nous payerons les travaux entamés qui n'avaient pu être réglés en 2024 ; et comme cette somme est considérable, nous engagerons beaucoup moins d'investissements, qui seront faits :

- ✓ **dans les enfants**, par la création d'une petite aire de jeu dans le parc des Crêtes Boisées, le nouveau lotissement. Des agrès sportifs, que nous détenons depuis plusieurs années, y seront aussi implantés. Le coût est de 5 000 €, et nous avons demandé 65% de subventions ; (c'est le maximum possible, **à chaque fois**, qui est indiqué) ;
- ✓ **dans la rénovation de notre patrimoine**, par la mise hors d'eau et hors d'air d'une chapelle de l'église Saint-Denis, une construction millénaire qu'il s'agit de faire durer. Comme souvent, l'Etat nous donne des dépenses, mais avec assez peu de moyens réels pour les assumer : c'est le cas de l'entretien de l'église, mais aussi des locaux de l'école obligatoire etc. Le coût est de 80 000 €, et nous avons sollicité 64.4% de subvention ;
- ✓ **peut-être, dans la propreté de la Commune**, si la désherbeuse à eau bouillante que nous avons repérée nous convainquait définitivement. Elle pourrait remplir un rôle proche de celui qu'avaient autrefois les produits phytosanitaires, et coûterait 36 000 €. Nous n'avons pu identifier que 59,2% de subventions possibles, que nous avons demandées quand même afin de ne pas perdre de temps si nous étions conquis, comme le sont d'autres communes.



Bien sûr, nous ne négligerons pour autant pas le travail quotidien accompli par nos agents techniques. A ce titre, une somme a été prévue au cas où un équipement de tonte tombait en panne.

D'autres projets sont en attente, et pourraient être réalisés en 2026 ou après, selon les circonstances...

Il n'a donc pas été possible cette année de budgéter le chauffage de l'école par la géothermie, faute des 80% de subvention attendus ;

A ce titre, et parce qu'il manque d'autres éléments, nous n'avons pas non plus pu préparer pleinement la création d'un petit parking près de l'école, qui libérerait une quinzaine de places de stationnement sur la place de la mairie, très souvent encombrée aux heures de sortie scolaire, et dangereuse. Bien sûr, s'il y avait plus de piétons ou de cyclistes, le problème ne se poserait pas, mais nous nous devons d'être pragmatiques.



Aussi, la végétalisation de la place Denise-Schrobiltgen et la création d'un corridor de sûreté pour la déambulation des piétons et cyclistes sont étudiées.

Hélas, notre cimetière se remplit de plus en plus, et il faudra bien envisager son extension, et travailler à l'embellir.

Enfin, il nous faudra bien un jour ou l'autre dissocier les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement dans une partie de la Commune. Nous thésaurisons dans un budget à part depuis le début de ce mandat, et les mandats d'avant avaient déjà apporté quelques ressources, mais les sommes à engager seront énormes et il y aura des reprises de voirie à faire.

Pour tous ces dossiers, nous continuons à travailler et à rechercher toutes les subventions possibles, sans lesquelles on serait irresponsable d'agir si l'on veut conserver un taux d'imposition modéré.

Cependant, cela concernera 2026, année où se tiendront des élections municipales.

Intercommunalité



Alors que vos élus consacrent beaucoup de temps pour le fonctionnement propre de la Commune, plusieurs dizaines d'heures par mois sont consacrées à l'étude puis aux réunions portant sur les différents dossiers gérés par la CCPOH, et qui nous concernent dans le quotidien (ordures ménagères, bacs verts, périscolaire, zones d'activité ou de la gare...) ou le suivi de l'argent public, puisque plus de 10% de nos impôts locaux alimentent les caisses intercommunales.

1) Pour la première fois, vos élus se sont abstenus sur le budget de la CCPOH

Le 1^{er} avril, la CCPOH votait son budget principal (il y a aussi des budgets secondaires pour les nouvelles zones économiques, par exemple).

Les sommes manipulées sont bien plus importantes que celles de la Commune :

- **34.7 millions d'euros de dépenses et recettes de fonctionnement** (l'administration courante, le périscolaire et crèches, le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts, la gestion des zones économiques et de leur voirie, l'assainissement non collectif, les bus de la CCPOH, le tourisme...);
- **15.7 millions d'euros de dépenses et recettes d'investissement**

Dans ce budget d'investissement, sont notamment prévus pour 2025 :

- * 790 000 € de dépenses autour de la gare de Pont-Sainte-Maxence, qui devrait être un pôle d'échange multimodal, avec des travaux dans les environs proches ;
- * 1 000 000 € de dépenses pour rénover la Manekine, la scène culturelle située à Pont-Sainte-Maxence, et au moins 4 autres millions restent à dépenser d'ici 2027;
- * 230 000 € pour la fin de réhabilitation du gymnase de Brenouille, utilisé par des associations des environs, et notamment la Compagnie d'arc de Rieux ;
- * 530 000 € pour les différentes nouveautés dans le ramassage de déchets (et des sommes proches sont prévues jusque 2027) ;
- * 650 000 € pour une crèche à Verneuil en Halatte, ville en sous-effectif eu égard à sa population (restent 1.8 million d'ici 2027) ;
- * 830 000 € pour créer une cuisine centrale (et presque autant en 2026) afin d'alimenter les services petite enfance de la CCPOH ;
- * 130 000 € comme participation à la prochaine connexion Creil-Roissy, qui sera sûrement très utile pour nombre de travailleurs (et la CCPOH n'aura pas le choix de les payer) ;
- * 200 000 € pour des subventions aux 17 communes, et Rieux en a bénéficié souvent.



Tout cela est très bien (encore que, la question de la compétence intercommunale de réfection de la voirie autour de la gare de Pont-Sainte-Maxence peut interroger). Il faut aussi mentionner des prévisions pour une nouvelle zone économique en 2026 ou un nouvel équipement sportif pour 1.7 million d'euros autour de Brenouille, Monceaux ou Rieux, infrastructure très demandée par les associations dynamiques de nos trois communes, ce qu'une étude a mis en évidence clairement récemment, comme le besoin de zones économiques a été démontré (et l'actualité du marché de l'emploi ne le contredira pas).

MAIS 200 000 € sont prévus en 2025, et encore 1 million en 2026, pour une halte fluviale à Pont Sainte Maxence. Elle devrait servir à accueillir 5 bateaux de tourisme, sans qu'aucune étude de demande n'ait été faite, parce que "le tourisme fluvial est en vogue" et que "ça fera des dépenses touristiques sur le territoire de la CCPOH". Et que "ça embellira Pont-Sainte-Maxence", d'ailleurs aussi. Et que "il faut bien investir, sinon on n'avance pas", ou encore "on a l'argent pour ça, puisque la collectivité est bien gérée". (Les expressions entre guillemets résument les arguments utilisés pour défendre ce dossier, comme le compte-rendu de la réunion du bureau communautaire de mars en atteste).



Nous avons été très étonnés d'être seuls à nous interroger sur ce projet, qui, en admettant qu'il soit complet tous les jours de l'année par des bateaux payant 1€ de taxe de séjour et dépensant 9€ sur le territoire de la CCPOH, ne serait pas rentable avant au moins 60 ans. Peut-on hasarder 1 million comme cela, pour avoir le chic d'avoir une halte fluviale (à Pont-Sainte-Maxence, d'ailleurs), et que d'autres dépenses sont faites, notamment pour Rieux, et surtout pour l'intérêt général, bref, est-ce acceptable ? Ou bien est-il décevant impossible de voter cela, à l'heure où chaque euro d'argent public, fût-il de l'argent subventionné, est compté et que l'on ne sait plus comment économiser au niveau de l'Etat ?



Nous avons donc, pour la première fois, opté pour l'abstention sur le budget intercommunal en général, puisqu'on ne votait plus projet par projet. Et que nous craignons fort que cette dépense n'aboutisse, à terme, à l'achat d'un bateau de tourisme fluvial comme cela se fait à Compiègne, agglomération citée comme modèle par les dirigeants de notre CCPOH.

D'ailleurs, des bus ont été achetés par la CCPOH à la suite du transfert de la compétence mobilité, contre laquelle nous avons également voté conformément à l'avis du Conseil Municipal.

Nous sommes la seule commune à s'être abstenue, il n'y a eu de voix contre que des élus d'opposition de Pont-Sainte-Maxence et Pontpoint.

2) Bonne nouvelle : l'eau potable et l'assainissement resteront affaire de la Commune ou des syndicats intercommunaux déjà fonctionnels à différentes échelles

La précédente gazette le rapportait, la loi obligeant les intercommunalités à gérer la distribution de l'eau potable et son assainissement a été supprimée.

La grande majorité des communes de la CCPOH a décidé de maintenir la gestion communale, ce qui devrait leur valoir de substantielles économies par rapport à une gestion mutualisée, eu égard à la grande diversité des tailles des communes, de l'état des réseaux existants (qui parfois n'existent pas) et des ressources que chaque commune demandait pour leur entretien.

La Commune de Rieux, le Syndicat des Eaux (SIE) de Cinqueux et le Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la Région (SITTEUR) de Pont-Sainte-Maxence continueront à œuvrer pour le bien commun.

Déjà, près d'un tiers d'entre nous sont équipés de la télérelève, voulue par le SIE, ce qui permettra à chacun de suivre "en direct" sa consommation d'eau, comme c'est déjà possible pour l'énergie.



1) Aucun danger PFAS mesuré à Rieux

Nous avons évoqué ces polluants éternels qui avaient justifié une enquête demandée et suivie depuis la Préfecture.

A Rieux, il en a été trouvé mais en quantité très inférieure au seuil de préoccupation, dans un puits privé étudié lors de cette enquête, rue du Brule. Alors que le seuil préoccupant est à 0.1 µg/L, la mesure dans ce puits n'était qu'à 0.027, soit à peine plus d'un quart du seuil de danger.



2) Notre météorologue local confirme que les précipitations ont été très fortes en 2024 !

Monsieur Francis Trolard nous a fait le plaisir de nous communiquer ses relevés pluviométriques de l'an dernier.

	Hauteur d'eau en mm	Nombre de jours de pluie
Janvier 2024	65	11
Février 2024	101	19
Mars 2024	114	19
Avril 2024	66	16
Mai 2024	92	17
Juin 2024	52	13
Juillet 2024	45	11
Août 2024	54	10
Septembre 2024	106	15
Octobre 2024	132	15
Novembre 2024	59	10
Décembre 2024	65	16
Total	951	172

Pour rappel, de 1994 à 2023, en moyenne, les chiffres étaient de 652 mm en 123 jours.

En 2023, de 907 mm en 133 jours.

En 2024, la pluviométrie et le nombre de jours de pluie sont donc en nette augmentation.

Les choses semblent aller mieux en 2025...

3) Des nouvelles de la RD200, ses nuisances sonores et vitesses excessives

Notre député, **Monsieur David Magnier**, s'est joint à nos demandes et a fait des démarches auprès du nouveau préfet de notre département, **Monsieur Jean-Marie Caillaud**, qui requiert un dossier technique prenant en compte, sur la base d'informations concrètes, le risque d'accident lié à la vitesse, avant d'autoriser l'installation d'un radar. Concernant le bruit, il reprend l'argumentaire du Conseil départemental : il n'est pas excessif sur la portion des travaux grâce à l'enrobé phonique.

Les services départementaux ont accepté de nous aider à monter ce dossier technique, et nous savons déjà que 15% des utilisateurs de la RD200 roulent au-dessus de 106 km/h, soit 16 de plus que la réglementation, et qu'on estime qu'il y a danger quand on dépasse les 10 km/h d'excès de vitesse.

Nous persévérons toutefois dans notre demande de protection contre le bruit sur les parcelles autour de l'échangeur, là où la prise de vitesse a pu avoir lieu de manière significative.



La culture Manga a fait un carton !

Pour sa deuxième édition de son salon Manga à la salle des fêtes, M. Steven Hourdin (SteveHunter) a vu grand : tableaux, jeux de société, cosplay ont complété son offre de gourmandises et de mangas (en livre et en vidéo).

Un vrai succès, qui a attiré plus de 300 visiteurs, la jauge maximale qu'il avait ambitionnée.



Bravo pour ce magnifique succès, qui a réclamé un travail considérable !

Festive édition du Carnaval de l'école

Il faisait beau, ce jour de mardi gras (4 mars), et tous les enfants de l'école, costumés pour l'occasion, ont répandu la bonne humeur et les confettis dans nos principales rues, le trajet de l'an dernier ayant été agrandi pour être plus visible.

Bravo aux couturiers et merci aux parents et grands-parents présents en nombre pour observer et applaudir !



Les Ateliers « jeux de société » à la bibliothèque rassemblent



Le premier samedi de février et le premier samedi d'avril, l'étage de notre bibliothèque a de nouveau rempli son rôle de ludothèque, pour la joie des enfants.

Merci aux bénévoles et à Odile !

Les écoliers de CE2 étaient plein de questions pour Monsieur le Maire



La Classe de CE2 est venue poser à Monsieur le Maire toutes ses questions sur la géographie de notre village, et bien au-delà... Comme par exemple de savoir qui décidait entre le Président de la République et le Maire de Rieux !

Un échange rafraichissant.



Chasse aux œufs à l'école



La traditionnelle chasse aux œufs en chocolats a eu lieu dans la cour de l'école ce vendredi 4 avril.

Les sportifs rioliens ont performé



Belle moisson de podiums en ce début d'année pour les sportifs du village !

Une première place régionale pour **Florian Salomé** en judo, une première place régionale aussi pour l'équipe de gymnastique de **Maylee Folkmann** (à gauche sur la photo), une deuxième place régionale pour la Compagnie d'Arc...

Bravo à tous, nous sommes fiers de vous !

La Compagnie d'Arc tirait par ailleurs ces 30 et 31 mars pour le titre de roitelet (enfants, à 30 mètres sur une figurine d'oiseau) et roi (adultes, à 50 mètres, sur une autre figurine) de l'année.

Félicitations donc au roitelet **Adriano** et au roi **Romain** qui ont touché en "lançant de l'encoche et frappant par le fer", comme le dit la formule consacrée !

Et c'est révoltant !

Une indécence irresponsable

Nous avons eu le regret de découvrir, fin mars, un bloc cinéraire du cimetière (heureusement vide), vandalisé par un véhicule dont l'identification précise n'a pu être faite, puisque le malfaiteur n'a pas eu la décence de laisser son adresse.

Le préjudice est de plusieurs centaines d'euros, et le dommage n'est pas réparable.

Autrefois, la politesse et la courtoisie faisaient la réputation de notre pays. Douce France, cher pays...



Des vols et un cambriolage...

Nous avons eu à déplorer en ce début d'année plusieurs dégradations ou vols sur véhicules, et malheureusement aussi un cambriolage, dont heureusement la famille victime n'était pas sur place au moment des faits (11 heures du matin).

Nous ne communiquerons pas son identité, parce que ce n'est clairement pas notre rôle.

Ce que nous avons à faire, en revanche, est de donner les moyens aux forces de l'ordre d'empêcher au maximum ces méfaits. Nous étudions donc le renouvellement de notre parc de caméras, qui est très utilisé par les gendarmes, et nous avons relancé le dispositif de Participation Citoyenne.

Nous ne pourrions pas non plus, comme demandé par une personne sur Facebook, placer la rue Fanny-Duvivier pour partie en sens unique au prétexte que des véhicules stationnés sont abîmés par des chauffards. Certes, il y a des progrès à faire dans le stationnement, surtout quand les rues sont étroites et que les gens se garent des deux côtés de la voie (rue du Brule par exemple), et il faut rentrer les voitures qui s'exposent hélas au vandalisme au cas contraire.

Mais en cas de mise en sens unique, les rues parallèles se trouveraient surchargées, et malheureusement cela peut aussi encourager la vitesse excessive dans les voies devenues soudain plus larges. Des contrôles de vitesse par la gendarmerie sont en revanche prévus rue Fanny-Duvivier, d'autres ont déjà eu lieu.



Il faut une sacrée paire de lunettes à certains

Si nous tolérons dans plusieurs rues un stationnement hors des places marquées parce que des raisons historiques ne donnent pas d'alternative, ou que ça ne provoque pas de gêne durable ou à la circulation, il y a des cas où il a fallu interdire le stationnement pour des raisons de visibilité et donc de sécurité : ici, rue de la montagne.

Pour être sûrs que l'interdiction soit visible, en plus de panneaux, une ligne jaune a été peinte.

Mais c'est insuffisant pour les champions de l'incivilité.



L'étrange affaire de la voiture retournée sur le chemin de l'avenue



La découverte, fin mars, d'un véhicule renversé sur le chemin de l'avenue a provoqué beaucoup d'émotion, car ce chemin est emprunté par beaucoup de piétons, joggeurs, cyclistes...

Dans un premier temps, les gendarmes ont supposé que le véhicule était tombé de la RD200, qui n'est à cet endroit pas protégé, alors que plus loin, sans longer de chemin, il y a des glissières de sécurité. Selon le Département, c'est parce que la distance de 7 mètres est supposée être une protection suffisante.

Ce n'est pas l'avis du Conseil Municipal, qui a voté une motion demandant au Département de protéger ce chemin, même si finalement le véhicule a dérapé en roulant en sens interdit sur le chemin communal, et a été enlevé mystérieusement, sans qu'on ait su qui était son propriétaire.

Test de FR-ALERT

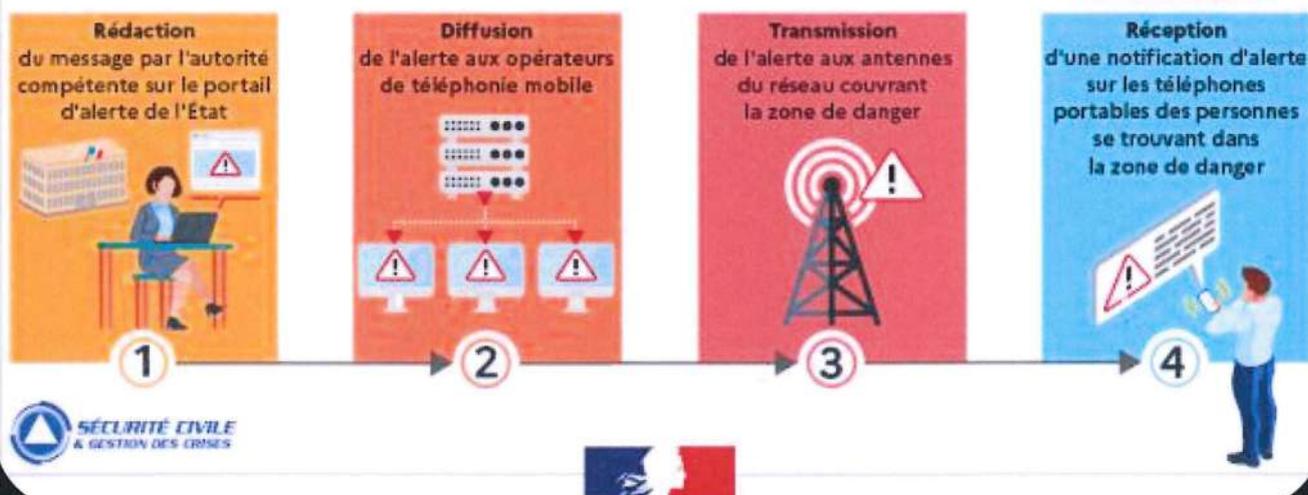
Mardi 13 mai 2025

La préfecture de l'Oise organise un test du dispositif d'alerte et d'information des populations "Fr-Alert" dans le département.

Mardi 13 mai, vers 16h00, vous recevrez une notification d'alerte sur votre téléphone portable.

Ne paniquez pas, il s'agit d'un exercice.

En cas de danger majeur, qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste :
comment fonctionne FR-Alert ?



Suivez l'actualité sur
www.oise.gouv.fr



Naissances..... Bienvenue à eux !

Elio ZAGO né le 5 février
Livio BEAUFORT, né le 16 février
Jayden TANGUY-DANIEL, né le 20 février
Lily-Rose HOURDIN, née le 6 mars
Soheib FETOUM né le 7 avril
Lou ISTIN, née le 5 mai
Elio LEVEQUE DA SILVA, né le 8 mai

Jasmine MOUSTARZIK, née le 11 mai
Reda HAIDAR, né le 15 mai
Noam MADIN, né le 15 juin
Louna DANSIN, née le 18 juin
Liana LEFEBVRE, née le 13 septembre
Gabryel LEFEBVRE, né le 7 octobre
Inaya BERKANI, née le 13 décembre

Parrainages Civils.....

Gaspard MOUILLESEAUX, le 24 février
Noely RICHARD HUMEZ, le 13 avril



Mariages..... Félicitations !

Gérald CHRON et Tiphaine LEMAITRE-DE CRESCENZO, le 12 janvier
Bastien BLUM et Angèle ISTIN, le 9 mars
Maxime DUBOIS et Margot GUESDON, le 31 août
Karim AREZKI et Ambre BAUTAIN, le 14 septembre
Garry DORBIN et Audrey ADENET, le 21 septembre
Clément PHAM et Kazumi ARAI, le 9 novembre



PACS....

Flora POLLE et Maxime AMRI, le 11 janvier

Décès..... Nous conserverons leur souvenir ...

Brune SALGAROLO, le 6 février
Julia COELLE, le 21 mai
Michèle CARON, le 1^{er} juillet
Raymond DELMAS, le 3 juillet
Thérèse GUILLOT, le 4 juillet
Fernando FERREIRA, le 23 août
Jean BELLANGER, le 9 septembre
Jeannine RABBÉ, le 16 septembre

Bernard TERRADE, le 24 septembre
Michèle CRIGNON, le 17 octobre
Christiane GALLIEGUE, le 23 octobre
Nicole MICHEL, le 6 décembre
Christiane COQUERET, le 18 décembre



en bordeaux : n'habitait plus la commune

A noter sur vos agendas...

8 mai : à 11 heures - **Cérémonie des 80 ans de la Victoire de 1945** au Monument aux Morts,
et collecte pour le Bleuets de France



8 mai : à 12 heures - **Accueil des nouveaux citoyens** de Rieux - Salle des Fêtes



10 mai : 20 heures - **Concert du Jeune Chœur de l'Oise** - Eglise Saint Denis de Rieux

17 mai : de 18 h à 23 h - **Soirée Moules Frites** - salle des Fêtes
(organisée par le l'Association les Indésirables Cars)



Fin Mai (selon les quartiers) : Fête des Voisins

**24 mai : 17 heures : Conférence du Député de Creil Alexandre Sabatou -
Salle Henry Notaire** sur le thème "L'Intelligence Artificielle :
comment ça marche, pourquoi ça fonctionne à l'issue de son enquête
parlementaire à travers le monde



28 mai : Passage de la balayeuse dans les rues de Rieux
Prochaines dates : 24/07 - 09/10 - 11/12/2025

29 mai : à 13 heures 30 - **Concours de pétanque** sur le boulodrome des Crêtes Boisées,
au dessus de la place Claude Monet, avec buvette
(organisé par le Comité des Fêtes)



17 juin : à 19 heures - **Conférence de l'Agrion de l'Oise** - salle des Fêtes



18 juin : à 19 heures - **Commémoration Appel du Général de Gaulle à la Résistance**
place Edmond Roguet



20 juin : à 18 heures - **Spectacle de l'école Jean Carette**
à 19 heures 30 - **Fête du village** (organisée par le Comité des Fêtes)
à 23 heures - **Feu d'artifice** organisé par la Commune



5 juillet : **Jeux Intervillages - Brenouille** - Réservez la date !



14 juillet : à 11 heures - **commémoration de la Fête nationale** - Monument au Morts
à 12 heures : **Pique-nique récréatif** sur la Pelouse Communale du Quai de l'Oise



21 septembre : de 7 h à 18 h - **33ème Brocante communale** (rues Cuvinot et Havy, place de l'Eglise)
(organisée par la Commune, Buvette par le Comité des Fêtes)



La Gazette Riolienne - Informations de publication

Fondatrice : Denise SCHROBILTGEN, Maire Honoraire et Maire-Adjoint

Responsable de publication : Marc MOUILLESEUX, Maire

Rédaction, conception graphique et réalisation : le Maire, les Adjoints, le service administratif de la mairie de Rieux

Photos - Illustrations : Le Maire, les Adjoints, la mairie de Rieux. **Tirage à 770 exemplaires**